

Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.

PROCÈS VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mars 2026

Le jeudi douze mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 03 mars 2026, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sylvie DESNOUVEAUX, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Maryse COADIC, Christophe DAUPLEY, Delphine GEORGES, Isabelle LECORNU, Messieurs Robert COLLETTE, Thierry BAUCHERON, Alex BOULAND, Mickaël FOSSEY, Éric MICHENAUD et Serge RAUX.

Excusés : Monsieur Frédéric SIMON qui donne pouvoir à Monsieur Thierry BAUCHERON, Monsieur Jean-François BRISOUX

Monsieur Thierry BAUCHERON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Excusés : 02

Votants : 14

Informations

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en Mairie concernant Monsieur CORBIN Alain, historien, né à Courtomer, son père était médecin.

Monsieur Sacriste, demande qu'une plaque de rue soit décerné à Monsieur Corbin, sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les rues de Courtomer sont nommées par des résistants ou des morts pour la France, et que l'on ne peut pas débaptiser ces rues.

De ce fait, suite à ces constatations, il est proposé de faire des recherches et trouver la maison dans laquelle il est né.

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Oui cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 12 février 2026.

Travaux complémentaire salle socioculturelle

- Lot 7 : menuiseries intérieures
 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bar de la salle a été fortement endommagé et qu'il est nécessaire de le changer

L'entreprise SMA propose sa réfection pour un montant de 8 400 € HT soit 10 080 € TTC

- De plus, l'entreprise SMA propose un devis de plus et moins-value pour un montant total de - 5 477.00 € HT soit - 6 572.40 € TTC
- Lot 03 : Charpente-couverture
 - Monsieur le Maire propose un devis de moins-value, concernant le lot charpente et couverture de la salle socioculturelle pour un montant total de - 2 499.40 € HT soit - 2 999.28 € TTC
- Lot 11 : peinture
 - Monsieur le Maire propose un devis de Gouin Peinture pour une moins-value et une plus-value pour un montant total de 661.77 € HT soit 794.12 € TTC
- Lot 02 : Maçonnerie-carrelage
 - Monsieur le Maire propose un devis de Martin Constructions pour une plus-value de 2 054.00 € HT soit 2 464.80 € TTC

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les devis de plus et moins-value pour les travaux de la salle socioculturelle comme énoncé précédemment
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Création du service public de DECI

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Courtomer sur lesquels portent les pouvoirs de police administrative spéciale de la DECI du maire ;

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données départementale de la DECI administrée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Orne relative aux PEI (points d'eau incendie) et aux ressources en eau implantés sur le territoire de la commune de Commune.

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, à la suite de la présentation faite par le maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, **charge** à l'unanimité le maire à :

- créer un service public de la DECI (SPDECI) ;
- rédiger l'arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie initial ;
- notifier au préfet le dispositif de contrôle technique périodique des PEI qu'il met en place et toute modification de celui-ci. Le SDIS centralise ces notifications ;
- faire réaliser les contrôles techniques périodiques des PEI publics suivant la périodicité maximale fixée par le RDDECI ;

- s'assurer de la réalisation des contrôles techniques périodiques des PEI privés suivant la périodicité maximale fixée par le RDDECI, et faire enregistrer par le SPDECI les informations adéquates dans la base de données départementale de la DECI ;
- réaliser, afin d'améliorer la DECI communale et après concertation avec le SDIS quant aux possibilités de concours à la DECI des ressources en eau concernées, les conventions adéquates avec les propriétaires de PEI privés ;
- assurer la mise à jour régulière des informations relatives aux ressources en eau référencées dans la base de données départementale et accessible gratuitement via REMOcRA, la plateforme collaborative départementale de gestion des risques administrée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Orne.

Mode de fonctionnement du service public de DECI

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, à la suite de la présentation faite par le Maire sur la nécessité de préciser le fonctionnement du service public de la DECI pour la commune de Courtomer, décide à l'unanimité de fixer celui-ci de la manière suivante :

En régie propre

Les services désignés auront la charge de :

- La gestion administrative du service public de DECI (via REMOcRA) ;
- La gestion de la signalisation de la DECI ;
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI ;
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics ;
- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression ;
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression ;
- La gestion des contrôles techniques périodiques des PEI publics sous pression ;
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression ;
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PENA publics ;
- La rédaction de conventions avec les propriétaires de PEI privés ;
- La supervision des contrôles techniques périodiques des PEI privés réalisés par les propriétaires ;

Achats de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de se mettre en accord avec la réglementation, il est nécessaire d'acheter des panneaux de signalisation pour la citerne souple installée à la Gravelle.

Un devis a l'entreprise MAVASA a été demandé pour un montant de 213.60 € HT soit 256.32 € TTC

Où cet exposé le conseil à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Mavas pour un montant de 213.60 € HT soit 256.32 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Subventions 2026

Le conseil municipal, après examen des demandes de subvention, décide à l'unanimité d'accorder les montants indiqués ci-dessous.

Associations	Informations	Vote	Montant
Emmy Provost	Courtomer- voyage linguistique	13 voix pour – 1 voix contre	50 €
Gaule Amicale de l'Hoene et Sarthe	Bazoches sur Hoene	A l'unanimité (14 voix)	50 €
Amicale des sapeurs-pompiers	Courtomer	A l'unanimité (14 voix)	400 €
MFR	La Ferté Bernard	A l'unanimité (14 voix)	30 €
Sées jeunesse Animation	Sées – 7 enfants	A l'unanimité (14 voix)	210 €
France Alzheimer	Alençon	A l'unanimité (14 voix)	50 €
APE	Courtomer	A l'unanimité (14 voix)	500 €
Association chasse	Courtomer	A l'unanimité (14 voix)	200 €
Association Sées ciné	Sées	A l'unanimité (14 voix)	200 €
Banque alimentaire	Alençon	A l'unanimité (14 voix)	350 €
Médiathèque	Courtomer	A l'unanimité (14 voix)	400 €
ISL Sées	Sées – 8 élèves	A l'unanimité (14 voix)	160 €
Musique et danse en Pays Mélois	Le mêle sur Sarthe- 7 enfants	A l'unanimité (14 voix)	350 €
TOTAL			2 950 €

- Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des subventions sont inscrits au budget communal.

Questions diverses

- Monsieur Raux signale que des coupures d'électricité sont récurrentes aux Noës et Pont des Noës. Cette information sera remontée au TE61

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.